CNCDH
COMMISSION NATIONALE CONSULTATIVE DES DROITS DE L'HOMME
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE SECRETAIRE GENERAL

N° 307 – MF/KLR Paris, le 18 juin 2015

PRIX DES DROITS DE L'HOMME DE LA RÉPUBLIQUE FRANCAISE 2015

APPEL À CANDIDATURES

Madame, Monsieur,

Le Prix des droits de l'homme de la République Française « Liberté-Égalité-Fraternité » pour 2015, remis par le Premier ministre du Gouvernement français, est ouvert aux candidatures.

Ce Prix, créé en 1988, est destiné à récompenser des actions individuelles ou collectives de terrain, sans considération de nationalité ou de frontières, menées en France ou à l'étranger, et portant sur l'un des deux thèmes, au choix.

1 - Les organisations non gouvernementales, sans considération de nationalité ou de frontières, devront présenter une action de terrain ou un projet menés en France ou à l'étranger, portant sur l'un des deux thèmes, au choix, de l'année 2015 :

- **Thème N° 1 : Les dangers d'Internet pour les droits de l'homme**

L'Internet est perçu comme le lieu par excellence de la liberté de parole individuelle mais aussi de la revendication et de la mobilisation collective échappant à tout ordre et hiérarchie établis. Mais l'Internet est aussi un lieu de surveillance parfait où chacun de nos faits et gestes, chacun de nos désirs et de nos opinions, peuvent être contrôlés par des Etats ou des entreprises privées sans que nous ne le sachions ou que nous ne les voyions. Les possibilités offertes par les nouveaux moyens de communication peuvent ainsi servir à réprimer, surveiller, asservir davantage ou, au contraire, représenter de formidables outils de réalisation des droits de l'homme. Pourtant cette dualité n'implique d'aucune façon le manichéisme. Le chemin s'annonce difficile et les défis considérables, mais rien ne nous oblige à choisir entre liberté et sécurité. Nous devons pouvoir conduire notre vie publique sans renoncer à l'intime et au secret de chacun et, si tout nous y pousse, rien ne nous contraint à faire ou à accepter que la technologie devienne l'instrument de notre asservissement.

Les projets récompensés pourront porter sur des actions concrètes sur le terrain de la promotion de l'accès à internet pour les plus défavorisés, mais également des projets mettant en lumière les dangers et les risques d'une surveillance généralisée. Pourront être également récompensés des projets permettant aux défenseurs des droits de l'homme de protéger leurs données numériques ou des projets visant à permettre le développement et la formation de bloggeurs.

Thème 2 : Environnement et les droits de l'homme

Faire le lien entre droits de l'homme et environnement est un enjeu crucial dans le monde contemporain. De nombreuses organisations internationales ont travaillé pour promouvoir ce but. Leur objectif principal n'est pas simplement la protection des droits de l'homme de manière classique, c'est-à-dire en se focalisant sur un droit de l'homme spécifique ou un aspect spécifique de l'existence humaine, mais de réinscrire et de justifier le lien entre droits de l'homme et environnement et d'explorer la riche palette de droits qui doivent être réexaminés à travers le nouveau prisme d'une protection de l'environnement qui influe sur les droits de l'homme.

35, rue Saint-Dominique – 75700 PARIS – Tél. : 01 42 75 77 09 – 01 42 75 77 13 – Fax : 01 42 75 77 14
Site web : www.cncdh.fr

Les projets récompensés pourront porter sur des actions concrètes sur le terrain visant à promouvoir la question des obligations relatives aux droits de l'homme permettant de bénéficier d'un environnement sûr, propre, sain et durable. Pourront également être distinguées des actions de plaidoyer visant à étayer et renforcer l'élaboration des politiques environnementales, en particulier dans le domaine de la protection de l'environnement ou des projets portés par des communautés locales visant à s'opposer à des chantiers de déforestation ou d'industries extractives portant atteinte aux droits des communautés à jouir de leurs droits dans un environnement propre, sain et durable.

2 - Cinq lauréats se partageront la dotation globale de 70.000 euros allouée par le Premier ministre.
Les cinq suivants se verront décerner une « mention spéciale ». Les candidatures devront se conformer au règlement du Prix.
Le règlement du Prix peut vous être communiqué sur demande. Vous le trouverez aussi sur le site Internet : www.cncdh.fr

3 - Le dossier de candidature rédigé en langue française doit comporter :

a) une lettre de candidature présentée et signée par le président ou le responsable légal de l'ONG opératrice ;
b) un dossier présentant, en détail, l'objectif et la description de la réalisation ou du projet soumis. Il doit comporter un budget précis (avec contre-valeurs exprimées en euros de préférence) ;
c) une présentation de l'ONG opératrice (statuts, réalisation, etc.) ;
d) les coordonnées postale et bancaire de l'ONG.

Les candidats devront impérativement adresser leur dossier complet, **avant la date limite de dépôt du 24 septembre 2015**, au Secrétariat général de la Commission (35, rue Saint-Dominique - 75007 Paris - France) ou par E-mail : michel.forst@cncdh.pm.gouv.fr ET cncdh@cncdh.pm.gouv.fr

4 – Après proclamation des résultats par le jury, le Prix 2015 sera solennellement remis à Paris, par le Premier ministre, autour du 10 décembre 2015.

Je vous serais reconnaissant de **diffuser largement** cet appel à candidatures.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.